

# Le Courrier

n° 17

du Snalc-Créteil

Bulletin syndical trimestriel de la section académique du SNALC-CSEN

EDITORIAL: **LE SNALC MANIFESTE**

**LYCÉES : LA "PRIMARISATION"  
LE MINISTRE VEUT REFORMER**

Au sommaire  
de février 1998 :

Rose-Marie Dumas:

Allègre réforme;

Mesures de  
carte scolaire;

Manuela Diaz :  
Audience au Rectorat

Notation administrative

G. Lorgos: LV1 à l'oral  
du Bac; une expérience.

Billet d'humeur

CONGRES ACADEMIQUE  
MARDI 28 AVRIL 1998 .

Un grand merci à tous  
nos collègues retraités  
qui nous sont fidèles  
et qui continuent à  
cotiser dans un grand  
esprit de solidarité.  
Ils nous apportent un  
soutien moral précieux  
et une aide financière  
dont nous avons  
tant besoin dans notre  
action syndicale.

—Et vous tous, qui  
êtes en activité:  
êtes-vous à jour de  
votre cotisation?

—Votre bulletin d'adhésion  
est à l'intérieur

**M**ARDI 3 février, le SNALC-CSEN, les syndicats de la FSU et la CGT ont manifesté, de la place de la Sorbonne jusqu'à proximité du Ministère de l'Education Nationale. 5000 collègues ont défilé pour condamner la dangereuse politique menée par Claude Allègre qui contribuerait, à terme, à dégrader la qualité de notre enseignement secondaire, que bien des pays nous envient.

Jamais un ministre n'avait osé attaquer aussi directement le corps enseignant.

Le SNALC dit non à la consultation bidon sur les lycées qui ne vise qu'à supprimer le baccalauréat et *primariser* les enseignements. Le SNALC dit non à la *déconcentration* du mouvement national menée par le Ministre sans concertation avec les organisations syndicales.

Non à ce ministre qui insulte les enseignants, méprise leurs organisations syndicales. Le Ministre ne semble pas avoir entendu notre avertissement; il nous retrouvera sur son chemin d'ici quelque temps.

Il faut combattre Allègre, le moule unique, et le cortège des médiocrités.

N. Rebmam

En janvier cette année (au titre d'échange de vœux?), notre ministre, M. Allègre, a envoyé aux professeurs de lycées un questionnaire à lui retourner où il donnait "une mission claire pour les lycées: Tous les lycées doivent permettre d'accéder à une *citoyenneté lucide* à l'âge de 18 ans."

Il y constate, en outre, que "trop de lycéens ont des difficultés à s'intégrer aux filières universitaires et dans la vie professionnelle." D'où la nécessité de sa réforme.

□ Qu'est-ce qu'il est utile d'apprendre au lycée?

Alors que M. Jospin, en 1991, dans le cadre de la rénovation des lycées, proposait de "partir de l'élève" et de "se demander ce qu'il doit savoir, comment il doit l'apprendre," M. Allègre, en 1998, dans son questionnaire aux élèves, leur pose directement la question: "Que doit-on apprendre au lycée? Qu'est-ce qui vous paraît inutile et sans intérêt dans ce que vous apprenez au lycée? Imaginez d'autres formes d'évaluation (autre que notes, conseils de classe, examens) pour pouvoir

progresser."

Le Ministre de l'Education Nationale ne manquera pas de "bonnes" réponses pour asseoir son argumentation! Au travers de ce questionnaire, dit *ouvert* mais où l'on devine les réponses à fournir, on mesure une fois encore combien nos craintes sur les intentions de changement de M. Allègre sont renforcées.

□ Les absences □

Les remplacements

Déjà, les remplacements de professeurs (sujet toujours d'actualité) sont organisés différemment. Le Recteur de l'académie de Créteil, lors de l'audience qu'il a accordée au SNALC le 20 janvier dernier, nous a dit que, pour les remplacements de moins de quinze jours, les chefs d'établissement doivent trouver des collègues, au sein de leur propre établissement – ou à défaut dans les établissements voisins – pour suppléer les professeurs absents.

Le SNALC a bien redit que cela ne pouvait se faire que sur la base du volontariat.

(suite page suivante)  
Rose-Marie Dumas

## PRIMARISATION

(suite de la page 1)

Outre les premiers essais (en oct-nov'97) de déconcentration du mouvement national sur le modèle en vigueur chez les professeurs d'école et les PEGC, ne trouvez-vous pas qu'il y a une forte ressemblance avec l'organisation du primaire?

### □ Les résultats de la consultation

Nous sommes sans illusion sur la synthèse académique de mars 1998: seulement dix personnes pour éplucher, durant le mois de février, avec seulement l'aide de quelques vacataires, les dizaines de milliers de réponses remontées au Rectorat.

### □ La position du SNALC

Néanmoins, beaucoup de nos collègues ont profité de cette consultation pour faire savoir, avec le SNALC, leur désapprobation des orientations ministérielles:

- X non à un savoir minimum;
- X non à une évaluation par contrôle continu;
- X non à un diplôme local.
- ♣ Oui à la reconnaissance des aptitudes différentes de chacun pour des réussites complémentaires;
- ♣ oui à un baccalauréat national.

Il n'y a pas de honte à avoir un niveau de connaissances honorables en Europe. Rien ne justifie le nivellement par le bas.

Rose-Marie Dumas

### Le Courrier du Snalc-Créteil

#### Bulletin académique trimestriel

19, Chemin de Chelles : 77410 Claye-Souilly  
Téléphone & fax = 01 60 27 94 89

Directeur de la Publication:  
**Norbert Rebmann.**

Edition, Réalisation : Pierre Cantin.  
e-mail [Piercan@aol.com](mailto:Piercan@aol.com)

Imprimerie Couturier:  
29 r. J-Jaurès : 77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S  
ISSN 1256-6616

Le numéro = 12 F. Abonnement: 1 an = 40 F.  
compris dans la cotisation

**12 heures pour les Agrégés**  
**15 heures pour les Certifiés**  
**Une demande réaliste**

## LE SNALC S'ENTRETIENT AVEC LE RECTEUR DE CRETEIL.

Le SNALC a été reçu en audience par Monsieur le Recteur le mardi 20 janvier 1998.

Nous avons insisté sur le caractère déplaisant des déclarations de notre Ministre, dont le manque de diplomatie et l'absence de dialogue avec les élus du personnel ne sont plus à démontrer. Le SNALC a donc informé M. le Recteur de sa

### MUTATIONS

décision d'appeler ses adhérents à la grève le 03 février, ainsi que son profond désaccord avec l'actuelle politique de déconcentration qui menace les collègues.

Nous avons regretté que le mouvement académique soit incapable de pourvoir tous les postes dans certaines disciplines, notamment en Espagnol, SMS, SVT... où des classes resteront cette année encore sans enseignant. Les postes vacants seraient actuellement proposés à des étudiants de troisième cycle à défaut de MA qui ont déjà été recrutés, ce qui est loin de résoudre le problème de fond, à savoir qu'il faut recruter davantage de professeurs; tel est, en tout cas, le souhait du SNALC, en cette période de crise de l'éducation et de chômage.

### LES "EMPLOIS-JEUNES"

Ainsi, nous avons réclamé un bilan sur la situation des Emplois-jeunes: il existe 3800 postes dans notre académie, qui sont loin d'être tous pourvus, et ce pour plusieurs raisons:

- les candidats ne répondent pas toujours aux conditions de recrutement (être étudiant, niveau Bac+2, être âgé d'au moins 26 ans);
- il s'agit d'emplois de proximité, et peu de jeunes, résidant notamment dans le 93, souhaitent y rester;
- l'emploi requiert une présence de 39 heures hebdomadaires, et ne favorise pas la poursuite des études;
- nombreux sont ceux qui rompent leur contrat après avoir gagné de quoi financer l'année universitaire.

En clair:

Département	Postes	Recrutés
77	800	500
93	1741	400
94	1350	920

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

### LA VIOLENCE

La violence étant toujours à l'ordre du jour, le SNALC a demandé quelles mesures étaient prises pour enrayer ce fléau. Le 4 avril 1998 aura lieu le forum des ZEP. En outre, M. le

Recteur a déclaré signer près de 200 lettres de soutien aux collègues victimes d'agression ou dont la sécurité était mise en péril. **Nous vous encourageons** donc, si tel est votre cas, à **porter plainte et à adresser un courrier**, même direct, **au Recteur de l'Académie** pour l'informer des faits, indépendamment du soutien que peut vous apporter votre chef d'établissement. Nous avons obtenu la certitude que chaque cas serait examiné attentivement.

### LA CONSULTATION DANS LES LYCEES

De même, il paraît que les questionnaires diffusés en lycée seront analysés consciencieusement par les services du rectorat, afin de constituer une synthèse pour le ministère. Cette déclaration n'a pas été sans provoquer notre étonnement. Quant aux retombées possibles et à l'utilisation de ces informations dans l'élaboration de la Réforme du Secondaire, nous n'avons obtenu aucune garantie ferme. Mais cela, c'est une autre histoire...

Manuela Diaz

### Notation Administrative des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, année 1997-98:

Notation des Agrégés, des Certifiés, des AE, des P.EPS et des CE d'EPS, du 9 février jusqu'au 20 mars 1998. (grille Agrégés, voir page suivante)

Etude des contestations de notes en CAPA entre le 5 mai et le 12 mai.

Notation des PLP, PEGC, CE, CPE, COP, et MA prévue à une date ultérieure.

Le SNALC peut vous communiquer la grille indicative de notation correspondant à votre corps sur simple demande:

Ecrire au SNALC

19, Chemin de Chelles  
77410 Claye-Souilly

Pour les NON-adhérents = prière de joindre 3 timbres à 3F sans les coller.

**Adhérents ! si votre Quinzaine Universitaire ne vous parvient pas régulièrement deux fois par mois, ou si le service s'interrompt, veuillez m'en avvertir en appelant le:**

01 6064 2393 puis choix 3  
ou en me mettant un mot:

Pierre Cantin  
SNALC B. P. 48  
77680 Roissy-en-Brie.

|| • ||

## Notation administrative des Professeurs Agrégés (1997)

Echelon=>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	5 <sup>eme</sup>	6 <sup>eme</sup>	7 <sup>eme</sup>	8 <sup>eme</sup>	9 <sup>eme</sup>	10 <sup>eme</sup>	11 <sup>eme</sup>
Moyenne académique	34.32	34.67	35.14	36.46	37.74	38.71	39.25	39.59	39.85	39.90
Moyenne nationale	34.31	34.63	35.34	36.41	37.58	38.55	39.19	39.60	39.79	39.93
Note mini académique	31	32	31	32	32	33	33	33	34	32
Note maxi académique	36	40	38	39	40	40	40	40	40	40

### LA LV1 À L'ORAL DU BAC: LE 93 CHOISI POUR TENTER L'EXPÉRIENCE

**A**VEC la précipitation qui caractérise l'Education Nationale depuis quelques mois, les IPR, professeurs et professeurs de LV1 des lycées de Seine Saint Denis ont appris début décembre 97 que leur département, ainsi que l'Indre-et-Loire, avait été choisi pour mettre en place une évaluation expérimentale de la LV1 au Bac, dans les filières où l'épreuve se passe à l'écrit depuis 1995, et sur le modèle de l'épreuve orale de LV2 ou 3: une liste de textes.

Ce projet d'évaluation complémentaire de la revalorisation de l'écrit a donc été brusquement sorti de son sommeil (dans les cartons du ministère depuis deux ou trois ans) pour des raisons diverses, certaines d'entre elles étant fort louables: les professeurs du Supérieur constatent amèrement que leurs étudiants ont souvent de graves déficiences dans le maniement oral d'une langue qui a fait l'objet d'un véritable bachotage en vue des épreuves écrites. Il est vrai aussi que si l'on veut imposer l'idée que l'anglais ne doit plus être considéré comme une langue étrangère, il faut agir... et agir en respectant son style très personnel: précipitation et médiatisation d'abord; pour l'efficacité, on verra plus tard!

C'est là où le bât blesse: aucun professeur de langue vivante ne s'étonnera d'apprendre que l'on désire rétablir l'équilibre entre l'oral et l'écrit - pratiques qui s'enrichissent mutuellement. Ce sont les modalités qui sont critiquées:

① une consultation faussée: les enseignants de chaque établissement ont eu à choisir entre contrôle continu et contrôle ponctuel, sachant que la moitié des lycées devraient pratiquer l'examen ponctuel et l'autre moitié l'examen continu: belle conception de la démocratie et, plus particulièrement, de la liberté pédagogique des enseignants.

② travailler plus, sans aucun moyen supplémentaire: c'est le coût très important de la mise en place de l'épreuve orale qui était à l'origine de son report à une date non définie; les moyens ne sont toujours pas débloqués, mais les profs sont, comme on le sait, corvéa-

bles à merci. Ceci illustre bien la considération que l'on a pour eux.

Pour que l'opération coûte le moins cher possible, ce sont les professeurs de l'établissement qui évalueront les élèves de leurs collègues (examen ponctuel, prévu en avril) ou leurs propres élèves (évaluation en continu).

Les réactions des professeurs concernés reposent sur le bon sens:

Pour certains il est, par principe, intolérable que l'on demande à des professeurs non revalorisés un travail supplémentaire; d'autres soulignent les dangers que présente l'examen ponctuel. Des collègues ont déjà reçu des menaces de leurs élèves, bien qu'il fût précisé à ces derniers que les résultats de l'évaluation ne figureraient pas sur le bulletin mais seulement sur le livret scolaire, et si le résultat est favorable à l'élève.

Dans l'ensemble, les professeurs sont déconcertés et rebutés par la lourdeur de la mise en œuvre et le nouveau sacrifice qu'on leur demande: évaluer une classe entraînera la suppression de 6 heures de cours, sans parler des réunions nécessaires à l'organisation des épreuves; on risque fort de ne pouvoir préparer les dix textes requis pour l'oral de contrôle éventuel. Enfin, certains établissements ont rejeté en bloc cette évaluation. Il est vrai qu'en LV1 une prestation écrite bien préparée peut compenser un accident dans une discipline scientifique, ou permet d'obtenir une mention.

Les professeurs sont donc libres de tenter l'expérience, avec une seule classe de leur établissement s'ils le désirent. On ne sait pas encore comment sera appréciée la réaction des collègues qui jugent cette expérience impraticable ou de ceux qui y voient une provocation de plus (le questionnaire n'était pas mal non plus, dans le genre...).

Il reste à craindre que cette opération soit généralisée à l'ensemble des lycées l'an prochain, comme ce fut le cas pour les IUFM, c'est-à-dire sans attendre la publication des résultats de l'expérience...

Gérard Lorgos, VP.

Accès aux hors-classes et listes d'aptitude Certifiés, PLP<sub>2</sub>, Professeurs d'EPS: une nouvelle note de service est actuellement au cabinet du ministre (des points supplémentaires seraient accordés pour l'exercice de fonctions en ZEP, zone "sensible", MAFFEN, etc.). Donc... le rectorat devra procéder à un nouvel appel de candidatures.

Allègre n'est pas un vrai démocrate;  
Allègre feint  
mais TENEZ BON... avec le SNALC.

## MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Au mois de mars '98 se tient la CAPA de mesure de carte scolaire. Elle concerne les professeurs qui, leur poste étant supprimé, doivent être réaffectés. Ils le sont suivant la règle dite "de l'escargot". Si cette nouvelle affectation ne leur convient pas, ils peuvent faire une demande de mutation nationale (éventuellement une nouvelle demande), rapidement après la CAPA, pour se rapprocher de l'établissement d'ancienne affectation. En cas de non satisfaction, ils peuvent faire une demande de délégation rectorale (vers le mois de mai). À noter:

① l'ancienneté n'est pas perdue; elle est cumulée.

② les intéressés peuvent bénéficier de 600 points supplémentaires à leur barème, uniquement pour se rapprocher de l'ancien poste, voire pour revenir dans leur ancien poste dans les années qui suivent.

☐. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la déléguée auprès du Rectorat:

Rose-Marie Dumas (01 48 93 17 45)

ou à Norbert Rebmann au 01 60 27 94 89.

RMD

## Congrès National du 23 au 27 mars 1998 à Périgueux

RENSEIGNEMENTS AU 01 45 23 06 14

## Humeur

Le suicide d'une collègue d'anglais, quelques heures après son inspection par un IPR (dans un lycée de la région parisienne - ndr.) est une tragédie qui souligne une fois de plus la gravité des conséquences que peuvent avoir les propos et l'attitude des inspecteurs sur des professeurs qui, fragilisés par les conditions de travail que nous connaissons, ou par des soucis personnels, tiennent à remplir leur fonction en face de leurs élèves.

Le fait qu'il s'agisse de l'anglais est révélateur: dans la lettre adressée à l'Inspection Générale par les professeurs d'anglais du lycée \*\*\* nous relevons les termes "infantilisation" et "dogmes pédagogiques". Voilà qui correspond tout à fait au "dogmatisme évangéliste" et à la volonté de puissance que, nous faisant l'interprète de nos collègues de Créteil, nous dénonçons dans le n° 1098 de La Quinzaine universitaire en janvier 97. Cet événement tragique, et infiniment regrettable à une époque où l'on accorde, de manière très médiatique, un numéro de téléphone aux profs en difficulté, pose une nouvelle fois la question des qualités humaines des IPR et, plus largement, celle de leur recrutement. Une telle attitude de la part des IPR se retrouve dans des académies autres que Créteil et Versailles; nous avons reçu quelques échos de l'académie de Nantes

Réservez cette date:

MARDI

28

AVRIL

1998

Campanile

TORCY

## CONGRES ACADEMIQUE

de 9 heures à 17 h.30  
Hôtel gril Campanile  
4, rue du Général de Gaulle  
77200 Torcy-Marne la-V<sup>ée</sup>  
Tél.: 01 60 17 84 85

RER Torcy (près Continent)  
A4 = sortie Lognes vers  
Leroy-Merlin;  
à partir du rond-point,  
suivre les flèches

Inscription: 120 F. comprenant: café d'accueil, repas, & collations à 10h.30 et 15h. (envoyez vos chèques à: SNALC BP 48 ~ 77680 Roissy en Brie.

Réservations: s'adresser à Pierre Cantin  
au 01 60 64 23 93 puis choix 3. (Mobile 060 826 8312).

## Le Courrier du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles ☐ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION

**ROUTAGE 206**

adresse insuff.

DISPENSÉ

N P A I

DE

refusé

TIMBRAGE

Mr REBMANN Norbert  
19, chemin de Chelles ☐  
77410 CLAYE SOUILLY

MEAUX CT

À TRIER

CGE 3

09798.126

## mutations:

Nous n'avons pas encore obtenu, à l'heure où nous mettons sous presse, le calendrier détaillé... de la faute d'Allègre.

☐ vérification vœux & barèmes, du 30 mars au 5 avril;

☐ mutations = du 4 mai au 5 juin.

qui demandent à être vérifiés. L'anglais n'est pas la seule discipline concernée, nous le savons tous. (...)

Il vaut la peine de noter que cette triste nouvelle fut mentionnée par le Bulletin de la Société des Agrégés, après avoir suscité une motion de l'Assemblée Générale de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes. La presse syndicale est restée bien silencieuse, préférant sans doute manifester avec la CGT ou soutenir, avec un bel ensemble et sans consulter leur base, les revendications salariales des IPR. On serait plutôt bien inspiré de dresser une carte de France des académies où sévissent de tels dragons de la pédagogie: ceci, au moins, serait utile à nos collègues et manifesterait une volonté réelle d'entraide syndicale. GL